

MARC EMIG ET MOI, ENSEMBLE AUTOUR DU MONDE

RÈGLEMENT DE SOUSCRIPTION

SITE INTERNET OFFICIEL : WWW.MARCEMIGETMOI.COM

L'association Marc Emig et moi, lance une souscription publique destinée à financer le projet "Marc Emig et moi, ensemble autour du monde".

Objectif du projet : engager Marc Emig, skipper en solitaire, dans le prochain Vendée Globe, course en solitaire autour du monde, qui partira en novembre 2012 dans le cadre **d'un projet collectif et de territoire élaboré avec la population et les entreprises marseillaises et d'un programme sportif et festif partagé.**

I - LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

Calendrier prévisionnel

> 2010

- participation solitaire du Figaro, Cap Istanbul (Classe Figaro)
- lancement des études de construction ou acquisition du 60 pieds Imoca "Marc Emig et moi, ensemble autour du monde"
- premières manifestations pour les donateurs et acteurs du projet

> 2011

- livraison et mise à l'eau du 60 pieds Imoca "Marc Emig et moi, ensemble autour du monde"
- préparation du skipper et constitution de l'équipe sportive
- participation Transat Jacques Vabre
- manifestations pour les donateurs et acteurs du projet

> 2012

- réparation bateau
- participation Transat anglaise en solitaire
- novembre 2012 : départ Vendée Globe "Marc Emig et moi, ensemble autour du monde"
- manifestations pour les donateurs et acteurs du projet

> 2013

- retour
- réparation bateau
- déploiement d'actions à Marseille, avec les entreprises et les particuliers donateurs durant l'année 2013, Marseille Capitale Européenne de la Culture

II - LA SOUSCRIPTION

Objet : la souscription doit permettre la mise en œuvre du projet tel que décrit ci-dessus.

Modalités : les particuliers et les entreprises sont invités à être LES partenaires principaux du projet “Marc Emig et moi, ensemble autour du monde” à travers leurs dons financiers d’une part, leur mobilisation bénévole d’autre part.

Les dons des particuliers

Les particuliers sont invités à contribuer au projet par un don **d’un montant laissé libre**. Chaque donateur peut contribuer en une ou en plusieurs fois au projet.

Contreparties au don

- inscription dans le comité de soutien,
- inscription du nom de chaque donateur sur le 60 pieds Imoca du Vendée Globe,
- réception d’une lettre électronique trimestrielle de suivi du projet,
- invitation aux différentes manifestations – festives, informatiques, pédagogiques - organisées tout au long du projet
- suivi quotidien de Marc Emig durant ses différentes courses et durant le Vendée Globe 2012
- information régulière sur la présence du bateau à Marseille avec invitation à des rencontres avec le skipper et visites du bateau, selon modalités à définir.

Pour les dons d’un montant minimum de 100 euros, aux contreparties précédentes s’ajoutent :

- réception de produits dérivés du projet (nature et calendrier à définir)
- possibilité – selon modalités à déterminer – de naviguer sur le 60 pieds “Marc Emig et moi, ensemble autour du monde”

Les dons des entreprises / projet sponsoring

Les entreprises sont invitées à contribuer au projet par un don d’un montant minimum de 10.000 euros.

Contreparties au don

- déduction du don du bénéfice imposable, selon modalités de l’article 39-1 7° du Code Général des Impôts.
- inscription signature visuelle de chaque entreprise sur tout support de communication du projet (papier et internet)
- possibilité d’utilisation par l’entreprise pour sa communication interne et externe du nom et du visuel du projet (fourni par l’organisation)
- organisation de rencontres collectives avec le skipper autour du projet

Les dons inférieurs à 10.000 euros, et quel que soit le montant, permettront à l’entreprise de bénéficier d’un affichage similaire à celui des dons des particuliers, ainsi que de la réduction d’impôt.

Les entreprises contribuant au projet à hauteur minimale de 100.000 euros bénéficieront en outre :

- de l’animation du Club des entreprises du projet,
- de la possibilité d’utiliser le bateau et son skipper pour des opérations de management interne ou de relations clients / relations publiques (modalités et calendrier à définir),
- d’un niveau de communication supérieur, avec forte visibilité sur le site, l’ensemble des supports de communication et la relation-presse.

Quel que soit le montant de la participation, un contrat de sponsoring sera établi avec chaque entreprise.

Au-delà de 1 million d'euros, la participation de l'entreprise comme son identification sur le projet feront l'objet d'une procédure contractuelle particulière, négociée au cas par cas. Il en est de même pour toute entreprise qui souhaite donner son nom au projet.

L'exclusivité est garantie pour toute participation d'un montant minimum de 1 million d'euros.

III - DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

- Information / animation

- chaque trimestre, chaque donateur recevra par voie électronique une information sur les recettes du projet, son déroulement et les dépenses afférentes ; ainsi que le calendrier des actions ;
- les entreprises se verront proposer deux rencontres d'information / communication par an ;
- les entreprises membres du Club se verront proposer une série d'animations selon des modalités et un calendrier établis avec elles au fur et à mesure ;
- le fichier des donateurs sera utilisé exclusivement pour l'animation et la communication du projet "Marc Emig et moi ensemble autour du monde", exclusivement par l'organisateur.

- Conditions financières

- un expert-comptable et un commissaire aux comptes seront mobilisés pour le suivi du projet ; les comptes seront certifiés une fois par an et chaque information trimestrielle sera visée ;
- les sommes versées ne pourront être remboursées une fois engagées ; un contrat sera établi avec chaque entreprise sponsor ;
- dans l'hypothèse où le projet devrait être interrompu avant son terme, pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, l'association se réunira afin d'informer les donateurs et leur proposer l'affectation des sommes non engagées dans le projet à une ou plusieurs associations caritatives à but non lucratif.

Principales causes d'interruption envisagées :

- bateau non acquis au 31 décembre 2011,
- maladie, décès du skipper,
- annulation du Vendée Globe 2012.

Expert-comptable :

Compagnie Française d'Expertise Comptable, 11, avenue Frédéric-Mistral, 13008 Marseille.

Conseil Juridique :

Maître Chaudon, avocat au barreau de Marseille, 43, rue Montgrand, 13006 Marseille.